

« DROITS MARITIMES » œuvre collective sous la direction de P. CHAUMETTE

José Manuel SOBRINO-HEREDIA

Professeur de droit public Université de La Corogne (Espagne)  
premier vice-président de l'Association internationale du droit de la mer

Dans le sillage bien connu des trois éditions précédentes, les chercheurs du Centre de droit maritime et océanique (CDMO) de l'Université de Nantes - véritable épice de cet ouvrage - en collaboration avec d'autres collègues d'autres universités et centres de recherche français, présentent aujourd'hui la quatrième édition de leur ouvrage collectif sur les droits maritimes. Comme les trois fois précédentes cet ouvrage se place sous le signe d'une approche juridique transversale et interdisciplinaire des univers maritime et océanique. Dans cet ouvrage exhaustif et quasi encyclopédique, les auteurs nous offrent une carte juridique actuelle et complète des mers et des océans, où le cloisonnement traditionnel entre droit privé et droit public s'estompe, et où naviguent harmonieusement - bien que parfois quelque peu forcée - le droit de l'environnement, le droit commercial et des transports et le droit social, avec le droit international public et privé, et le droit de l'Union européenne. Cela reflète l'intérêt des auteurs à répondre à l'interpénétration croissante des différentes branches du droit dans ces domaines. Cette interpénétration, comme le souligne P. Chaumette, coordinateur de cet ouvrage, ouvre la voie à un droit de l'océan.

Cette approche interdisciplinaire vise également à répondre aux besoins de formation d'un groupe très varié de professionnels de la mer qui, dans le cadre de leurs études et de leurs activités, doivent être familiarisés avec différents domaines juridiques liés aux mers et aux océans. Ces professionnels trouveront dans cet ouvrage un excellent outil d'étude, de consultation et de travail sur des domaines juridiques qui, depuis les années cinquante du siècle dernier, connaissent une transformation juridique continue. Cela justifie sans aucun doute la nécessité de réviser et de mettre à jour les études contenues dans les éditions précédentes et de les adapter, comme cela est fait avec efficacité dans cette nouvelle édition, aux changements du paysage juridique mais aussi de l'utilisation des espaces maritimes et marins, dans un contexte d'inquiétude quant aux effets du changement climatique sur les mers et les océans.

Ce vaste ouvrage - tant par son contenu que par son contenant - est divisé en huit livres, précédés d'une présentation des sources des droits maritimes et d'une introduction historique couvrant les près de 2 000 pages qui le composent, appareillé des systèmes de repères de la collection « Dalloz Action ». Sa structure, similaire à celle de l'édition précédente mais légèrement adaptée aux changements intervenus dans ces scénarios juridiques, est la suivante : - les sources et le rappel historique (livre 0) ; - le droit international de la mer (livre 1) ; - le droit maritime de l'Union européenne (livre 2) ; - le droit maritime privé (livre 3) ; - le droit social des gens de mer (livre 4) ; - le droit du littoral (livre 5) ; - le droit portuaire (livre 6) ; - l'exploitation des ressources de l'océan (livre 7) ; et - la protection de l'environnement marin (livre 8). Sa portée pratique est facilitée par le fait que dans chacun des 9 livres du volume on retrouve en introduction le titre et le plan, des textes applicables, des jurisprudences de référence, une bibliographie et les principales questions recensées sur le sujet. À mon avis, dans un ouvrage de cette taille, les index annexés, et en particulier l'index thématique alphabétique, sont également très utiles, car ils en facilitent considérablement la consultation.

Le livre 0, intitulé « **Les sources des droits maritimes** » est divisé en deux titres, dont le

premier, rédigé par **P. Chaumette**, est consacré à la présentation des sources des droits maritimes, tâche ardue puisque les différents droits abordés présentent à cet égard des particularités évidentes. Ceci conduit l'auteur à sélectionner certaines des sources les plus importantes dans chaque domaine juridique examiné (international, européen et national). Toute sélection, vue à travers d'autres yeux, peut paraître partielle ou incomplète, tant ces droits sont riches en procédures de création. Il en va de même pour la jurisprudence retenue ou la bibliographie sélectionnée. En tout état de cause, il s'agit ici d'une présentation introductive qui est ensuite enrichie des sources et bibliographies correspondantes lorsqu'il s'agit de traiter de sujets spécifiques dans les livres successifs. Toutefois, en ce qui concerne le droit de la mer, il nous semble qu'il aurait été utile de faire également référence à l'importance du droit coutumier et des résolutions des organisations internationales. Ce premier titre se conclut par d'intéressantes réflexions sur les droits maritimes au XXI<sup>e</sup> siècle, où l'extension des activités humaines en mer montre la nécessité d'une emprise de plus en plus contraignante du droit sur l'espace marin. Le deuxième titre contient une approche historique des droits maritimes, ce rappel historique de **Dominique Gaurier** suit le plan établi dans les éditions précédentes par Philippe-Jean Hesse, bien que son contenu ait été complètement remanié. Cette introduction historique se focalise principalement sur la navigation et nous conduit, dans le premier chapitre, de la marine à rames à la marine à voile, tandis que le deuxième chapitre montre l'évolution historique de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle aux profonds changements du XX<sup>e</sup> siècle, une évolution toujours marquée par la tension entre la libre utilisation des espaces maritimes et la revendication de souveraineté des États côtiers sur ceux-ci.

Le livre 1 « Le droit international de la mer », rédigé par **Valérie Bore Eveno**, est divisé en deux chapitres, dont le premier traite des espaces maritimes et de la fragmentation des régimes juridiques et s'appuie sur les travaux réalisés par Jean-Pierre Beurier dans les éditions précédentes. Le deuxième chapitre, qui porte sur le règlement des différends relatifs au droit de la mer, a été entièrement remanié. Les deux chapitres, sur plus de 150 pages, donnent un aperçu très complet et bien fondé du droit international contemporain de la mer. A mon avis, il s'agit d'une analyse riche en données, en références bibliographiques et en jurisprudence, bien qu'en tant que professeur hispanophone, c'est-à-dire de langue latine, j'aurais aimé voir une plus grande présence de la doctrine en espagnol, portugais et italien, étant donné l'importance que les études dans ces langues ont eue dans l'évolution du droit de la mer et des institutions maritimes. Cette présentation du droit international de la mer, dont la CNUDM constitue l'épine dorsale, analyse également les autres textes juridiques qui l'ont complété, montrant ainsi le développement important de cette branche du droit, dont le projet d'articles sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale est la dernière expression. L'effort de synthèse et de clarté de l'auteur est tout à fait remarquable. En ce qui concerne la structure de l'œuvre, elle opte pour la contiguïté ou l'éloignement du territoire terrestre afin d'examiner les différents espaces. Je pense que d'autres références auraient également pu être utilisées pour ordonner ce chapitre, par exemple, suivre l'ordre établi dans la CNUDM elle-même ou opter pour un plan un peu plus audacieux fondé sur la tension entre territorialisation et internationalisation, entre gouvernance zonale et gouvernance mondiale. Le choix de la contiguïté et de l'éloignement de la côte fait que certains aspects saillants du droit international de la mer n'apparaissent pas ou ne sont pas traités de manière aussi complète qu'ils le mériteraient, à mon avis. En ce sens, certaines questions qui me semblent importantes en termes d'espaces maritimes, et qui sont présentes dans la CNUDM, telles que le droit d'accès à la mer et de sortie de la mer des États enclavés (partie X), la protection et la préservation du milieu marin (partie XII) ou la recherche scientifique maritime (partie XI) ne sont pas mentionnées, tandis que d'autres questions qui me semblent plus périphériques, telles que les canaux internationaux ou les régions polaires, ont été examinées. Mais dans tous les cas, le sujet est très vaste, ce qui oblige à faire une sélection. Le deuxième titre de ce livre 1 porte sur le règlement des différends relatif au droit de la mer, en examinant d'abord les mécanismes traditionnels de règlement des différends, puis ceux prévus par la CNUDM fondés sur la liberté

de choix des États quant à la procédure à suivre pour parvenir au règlement pacifique de différends et dont l'utilisation, plus fréquente que dans d'autres branches du droit international, n'a pas conduit à une fragmentation du droit de la mer, mais plutôt à son développement harmonieux.

Le livre 2 « Le droit maritime de l'union européenne » offre, à mon avis, une approche essentiellement sous l'angle du droit privé de l'espace maritime européen commun. L'analyse de Patrick Chaumette s'articule autour de deux thèmes majeurs : la construction du droit maritime de l'Union européenne et les libertés d'établissement et de circulation (titre 1) et la sécurité maritime, la liberté de prestations de services et la concurrence (titre 2). Dans les deux sections, à travers une étude approfondie de la législation et de la jurisprudence européenne, le passage d'une politique maritime commune à une politique maritime intégrée est décrit. Il s'agit, à mon avis, d'une évaluation optimiste, la réalité juridique étant fondamentalement beaucoup plus réaliste, puisque les États membres n'ont pas, pour l'instant, permis à la politique maritime intégrée de devenir une politique et se contentent qu'elle ait la portée d'une simple stratégie. D'autre part, ce livre montre la difficulté de séparer les aspects de droit public des aspects de droit privé, lorsque, au cours de celui-ci, des réflexions sur la compétence juridique internationale de l'UE ou sur la sûreté maritime sont introduites. En outre, ce livre contient une excellente étude sur le droit européen des gens de mer, un domaine dans lequel l'auteur a une grande expérience. Cependant, à mon avis, le développement significatif du droit de la mer de l'UE aurait mérité un chapitre séparé dans lequel aurait été abordée non seulement sa dimension de marché intérieur mais aussi sa dimension internationale, dans le sens où l'UE aujourd'hui n'est plus seulement une puissance navale civile mais commence à devenir une puissance navale militaire. En d'autres termes, donner un aperçu complet de ce droit dans un seul livre permettrait peut-être au lecteur d'avoir une vision plus complète et cohérente de ce que signifie aujourd'hui le droit de la mer de l'UE, y compris, bien sûr, la politique commune de la pêche.

Le livre 3 « Le droit maritime privé » a été écrit par plusieurs auteurs. Ainsi, **Caroline Devaux** a rédigé les titres 31 (L'existence du navire) 32 (Le statut du navire) et 33 (L'armement du navire) ; **Arnaud Montas** a écrit les titres 34 (Les affrètements et les transports maritimes), 35 (Les agents et les auxiliaires, à l'exception du chapitre sur la manutention qui a été rédigé par **Martin Ndende**) et 38 (le droit pénal international) ; **Martin Ndende** a également écrit le titre 36 (Les événements de mer-La limitation de responsabilité) ; finalement, le titre 37 (le droit de la plaisance, des loisirs et des sports nautiques) a été rédigé par **François Mandin**. Près de six cents pages sont consacrées au droit maritime privé, où, outre les questions classiques (navire, personnes impliquées dans les activités liées au navire et les questions de responsabilité découlant des événements en mer) qui sont examinées en profondeur et avec clarté, il y a d'autres questions qui sont également analysées et qui, à mon avis, ne sont peut-être pas dans la section plus appropriée, car elles dépassent le cadre du droit maritime privé et soulèvent des problèmes liés plutôt au également au droit public, comme c'est le cas du droit de la plaisance, des loisirs et des sports nautique qui fait l'objet d'une étude très large et approfondie (définition, mise sur le marché, conception et construction des navires de plaisance, régime administratif des navires de plaisance, localisation des navires de plaisance, manifestations nautiques, statut des plaisanciers et des moniteurs de loisirs et sports nautiques) et dont les caractéristiques auraient peut-être justifié qu'on lui consacre un livre à part entière. Je pense qu'il en va de même pour le droit pénal maritime, où les questions étudiées sont, dans une large mesure, très éloignées du droit maritime privé, notamment en ce qui concerne la sûreté maritime (piraterie et terrorisme maritime, trafic maritime de stupéfiants...) dans laquelle le droit international pénal joue un rôle majeur.

Le livre 4 « Le droit social des gens de mer » examine la question multiforme du travail en mer sous le triple angle du droit interne français, du droit de l'Union européenne et du droit international. Cette tâche est réalisée par l'un des meilleurs spécialistes en la matière, **Patrick Chaumette**, qui divise son étude en deux parties. Le premier titre

(L'internationalisation et la diversité des sources du droit social des gens de mer), examine trois questions, tout d'abord (D'un cadre national à l'internationalisation) il présente l'évolution du droit social maritime depuis le cadre national influencé par le droit de l'Union européenne vers le droit international du travail maritime, dans lequel se distinguent les travaux de l'Organisation internationale du travail qui est de plus en plus attentive à ces questions. Cette évolution se reflète également dans la diversité des sources du droit du travail maritime, qui fait l'objet du deuxième chapitre de ce titre (Diversité de sources du droit du travail maritime), cette diversification ayant été rendue nécessaire par l'émergence du droit social européen, la concurrence internationale, la liberté d'immatriculation des navires, les pavillons de complaisance, la prolifération des seconds registres, etc..... Cette prolifération de sources affecte le navire et l'équipage, soulevant des problèmes d'application de la règle et donnant lieu à des conflits de juridiction et de lois, aspects qui sont traités en détail et avec une profusion de références législatives, jurisprudentielles et doctrinales dans le troisième chapitre de ce titre (Travail international maritime : Conflits de juridictions et de lois). Le deuxième titre (le contrat d'engagement maritime et la sécurité sociale) passe en revue trois questions centrales du droit social des gens de mer : le contrat d'engagement maritime (montrant l'évolution du contrat d'embarquement au contrat de travail maritime) ; les problèmes liés à l'exécution du contrat d'engagement maritime (durée du travail, discipline, rémunération relations collectives, contentieux du travail maritime) ; et le régime de sécurité sociale des gens de mer (en soulignant le maintien du caractère spécial du régime français de sécurité sociale des gens de mer, géré par l'Établissement national des invalides de la marine).

Le livre 5 « Le droit du littoral » est consacrée essentiellement au développement de la politique française du littoral, dont au droit français du littoral. Les deux premiers titres ont été rédigés par **Nicolas Hutten**, tandis que le troisième titre a été écrit par **Mylène Le Roux**. Le point de départ de ces analyses est que le droit du littoral n'est pas à proprement parler une branche du droit. Il repose, comme le soulignent les auteurs, sur trois ordres juridiques distincts, le droit de l'urbanisme avec les dispositions particulières au littoral, le droit de l'environnement, et le droit administratif des biens. Sur la base de cette précision et à partir d'une étude détaillée de la législation et de la jurisprudence françaises en la matière, ils examinent les dispositions d'urbanisme particulières au littoral, les instruments du droit de l'environnement propres au littoral, et la propriété publique et les activités exercées sur le littoral. À mon avis, il s'agit d'une étude très bien documentée et claire qui, j'en suis sûr, sera d'une grande utilité pour les praticiens travaillant dans ces domaines. Cependant, dans une perspective d'interdisciplinarité, des références au droit européen et international, dans ces domaines, n'auraient pas été superflues.

Le livre 6 « Le droit portuaire » est écrit par **Robert Rézenthel**. Cette étude met en évidence les particularités de cette branche du droit, où interagissent des règles de droit public et de droit privé, ce qui se traduit par l'organisation des ports, la gestion de l'espace portuaire, la police des ports maritimes et le régime de responsabilité portuaire. Dans cette analyse, les réflexions théoriques sont très bien combinées avec les perspectives issues de la pratique, comme en témoigne l'utilisation claire et agile des sources nationales, européennes et internationales et de la jurisprudence pertinente.

Le livre 7 « L'exploitation des ressources marines ». L'attrait de l'homme pour la mer a d'abord été horizontal, la navigation et le commerce maritime, mais au fil du temps, il est aussi devenu vertical, l'exploitation des ressources présentes dans les mers et les océans. Ce livre est consacré à l'examen de l'exploitation de certaines de ces ressources. Les quatre premiers titres sont consacrés à l'exploitation des ressources halieutiques et aquacoles sont rédigés par **Odile Delfour-Samama** (droit international de la pêche maritime) et par **Gwenaëlle Proutière-Maulion** (politique commune de la pêche et droit des pêches côtières et des cultures marines). Le titre cinq concerne le droit à l'exploitation minière en mer et il est rédigé par **Florian Thomas**. Finalement le titre six relatif au droit de l'exploitation de l'énergie et de l'eau, est écrit par **Nicolas Boillet**. À mon avis, il s'agit d'études très claires où il y a un grand effort de

synthèse de questions qui sont complexes et qui donnent lieu à de fréquentes controverses entre les sujets internationaux (cadre international) et européens (cadre de l'UE), comme le reflète une jurisprudence internationale et européenne très abondante. Il s'agit de domaines physiques où l'évolution du droit a été plus lente que les transformations technologiques, de sorte que nombre de ses règles ont cherché à établir un équilibre entre la conservation de ces ressources et leur exploitation par l'homme. Ce phénomène est décrit de manière très pertinente lorsqu'on examine l'évolution du droit international de la pêche maritime, où le poids des États côtiers est évident, puisque c'est dans les zones relevant de leur souveraineté ou de leur juridiction que se concentre l'essentiel des ressources halieutiques. Ce poids est atténué, en partie grâce à la conclusion d'accords de pêche internationaux. Cela contraste avec la pêche en haute mer, où le principe de la liberté de pêche est constamment érodé par une demande croissante de coopération internationale institutionnalisée. Mais dans les deux cas, comme le montre clairement cet ouvrage, le souci de développer une pêche responsable et durable se heurte au fléau de la pêche illégale, non réglementée et non contrôlée. En ce qui concerne la Politique commune de la pêche, c'est l'un des domaines matériels du droit de l'Union européenne qui connaît la plus grande expansion. En particulier depuis que plusieurs États maritimes disposant de flottes et de ressources importantes ont rejoint l'UE. À cet égard, et depuis 1983, et surtout depuis 1986, la PCP a été l'un des éléments les plus déterminants de la dimension internationale de l'UE. Dans son développement, l'UE a fourni un laboratoire dans lequel tester le bon fonctionnement des règles maritimes internationales et, en même temps, être à l'avant-garde de l'évolution du droit international de la pêche. Tous ces aspects sont très bien décrits dans l'étude que dans cet ouvrage est consacrée à cette importante politique européenne. En ce qui concerne les autres usages des ressources marines, comme les minéraux ou les énergies renouvelables, l'ouvrage que nous avons l'honneur de commenter contient des observations très pertinentes, au cœur desquelles se trouve la préoccupation de savoir comment organiser les usages des mers et des océans lorsque différentes activités humaines coexistent dans ces espaces et qu'il est nécessaire, mais pas facile, de les concilier.

Le livre 8 « La protection internationale de l'environnement marin » rédigé par **Odile Delfour-Samama**, s'attache à décrire l'une des préoccupations les plus actuelles liées aux usages des mers et des océans, à savoir leur santé. En effet, les mers et les océans sont un élément essentiel de l'état environnemental de notre planète. Leur protection est l'un des objectifs du développement durable et fait l'objet, comme le décrit très clairement cet ouvrage, d'institutions internationales universelles et régionales qui s'occupent de la pollution marine et de la protection de la biodiversité marine, en particulier celle qui se trouve au-delà de la juridiction des États. Cette question est actuellement au centre de l'énergie des institutions internationales, notamment de l'Assemblée générale des Nations unies, à la recherche d'un accord international majeur qui initiera la codification du droit international dans ce domaine.

En résumé, l'ouvrage que je commente constitue un effort collectif dont il faut féliciter chaleureusement l'Université de Nantes et le collectif de professeurs qui, sous la direction de Patrick Chaumette, ont poursuivi cette entreprise. En tant que juriste galicien, c'est-à-dire d'une terre essentiellement maritime, je tiens à saluer et à féliciter mes collègues de la France atlantique pour ce bel ouvrage, fruit d'un travail continu et sérieux, qui rend disponible en français une étude ouverte et plurielle sur les **Droits Maritimes**. J'aimerais, en suivant les idées du maître nantais du droit social maritime, voir la prochaine édition de ce grand ouvrage intitulé : *Le droit des océans*.